

Salle 06

Arsud – Carrefour de la Malle – CD 60 D – 13320 Bouc-Bel-Air

Conditions d'accès et caractéristiques techniques

I – LA CANDIDATURE

Déposez votre candidature à espaces-creation@arsud-regionsud.com

Avec :

- Une présentation de votre projet artistique et de votre équipe (création, répétitions, reprise)
- Une fiche technique détaillée de vos besoins en matériel
- Un budget du projet mentionnant les aides publiques et apports de partenaires

II – LES FRAIS DE PARTICIPATION

Nos missions de service public nous permettent de proposer ces services contre une participation aux frais d'entretien et d'amortissement du matériel.

Au titre de la mise à disposition, l'association versera à Arsud une redevance d'occupation de 50 euros TTC par jour de 8h30 à 23h30.

III – LA TECHNIQUE

Matériel son et lumière

Dans cet espace, Arsud propose une installation son et lumière minimum. Liste sur demande à espaces-creation@arsud-regionsud.com.

Pour une installation complémentaire, une demande de réservation et une location de matériel devront être faites à l'adresse : reservation@arsud-regionsud.com.

Le catalogue de location de matériel scénique d'Arsud est consultable sur notre site à : <https://arsud-regionsud.com/louer/parc/1>.

Caractéristiques de la salle

Salle (rampe accès PMR)

Surface m² : 78 m²

Longueur : 11 m

Largeur : 7.2 m

Hauteur de plafond : 5,00 m

Hauteur sous gril : 4,50 m

Revêtement sol : dalles PVC

Murs et plafond : Noirs

Absence de fenêtre

Alimentation électrique : 2 P17 penta polaire 32A / 5 PC 16A

Connexion numérique : 5 prises RJ45

Espaces (accessibles PMR)

1 loge / bureau accueil : 8,50m² / 2 PC 16A / 1 RJ45

1 loge / douche / WC : 10,50m² / 2 PC 16A / 1 RJ45

1 WC indépendant : 3,35m²

Equipement

Un système de sonorisation et d'éclairage ainsi qu'un vidéoprojecteur sont proposés dans cet espace de création (instruments de musique ou autres non fournis)

+ d'infos en adressant un mail à espaces-creation@arsud-regionsud.com

IV – LA RESTAURATION

Une cafétéria à usage normal de réfectoire permet de déjeuner sur place quotidiennement (jusqu'à 17h).

V – L'ENTRETIEN

La propreté des espaces (sol, moquette, vaisselle et mobilier), et notamment de la cafeteria (accessible jusqu'à 17h00), se trouve sous la responsabilité des utilisateurs. Un équipement adapté est mis à disposition. En cas de non-respect, le contractant devra s'acquitter auprès d'Arsud d'une facture de 63 euros TTC / heure d'intervention d'une équipe extérieure de nettoyage.

La salle doit être rendue dans le même état qu'à l'arrivée des usagers.

Face à la pandémie du covid-19, Arsud applique le strict protocole sanitaire auquel les résidents doivent se conformer : <https://travail-emploi.gouv.fr>